Fiche informative
Enquête sur les salaires

SBV SSE SSIC
Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Enquête sur les salaires de la SSE

La SSE recense une fois par an les **salaires au mois et/ou à l'heure**, la **nationalité** et **l'année de naissance** du personnel sur les chantiers dans les **classes de salaire** définies (cf. au verso). Veuillez indiquer les salaires bruts de vos collaborateurs, soit avant déduction des cotisations aux assurances sociales et aux caisses de pension, mais sans les allocations et les frais (en particulier sans la part du 13e mois de salaire). Pour les travailleurs à l'heure, communiquez-nous les salaires sans les suppléments pour vacances. **N'indiquez pas** les salaires des chefs de chantier (conducteurs de travaux) et des apprentis ainsi que du personnel technique et commercial vu qu'ils ne sont soumis ni au champ d'application de la CN, ni à celui de la convention des cadres de la construction.

Saisie des salaires des travailleurs ayant terminé leur apprentissage

Le salaire de base des travailleurs titulaires d'un CFC peut être baissé pendant les trois premières années après l'apprentissage. Celui des aides-maçons ou assistants-constructeurs de routes en possession d'une attestation de formation professionnelle peut être baissé pendant les quatre premières années. Pour cette raison, les données de ces travailleurs sont traitées séparément. Veuillez indiquer, pour ces travailleurs, un **x** sous la rubrique „Examen de fin d'apprentissage", même si leur salaire de base n'a pas été baissé.

Possibilités de transmission de vos données

Vous avez deux possibilités:

I. Fichier Excel
Il s'agit de la méthode la plus simple. Télécharger ce fichier Excel lié.
Envoyez le fichier Excel dûment rempli par courriel à: *lohnerhebung@baumeister.ch*

Veuillez envoyer vos données en **Excel** et **non pas en PDF**, pour que nous puissions les traiter.

II. Questionnaire en ligne
Méthode recommandable seulement pour petites entreprises (< 20 collaborateurs)
https://webportal.baumeister.ch/

Exemple pour remplir le questionnaire

1 ligne = 1 personne

Classe de salaire (1 à 6, 1 = contremaître, 6 = classe C)	**Salaire brut en francs** (salaire au mois ou à l'heure)	**Année de naissance** (p.ex.: 1973)	**Nationalité** (p.ex.: CH)	**Examen de fin d'apprentissage** (seulement pour classes Q=3 ou A=4, marquer avec "X")
1	**7'950.-**	**1958**	**CH**	
2	**6'600.-**	**1962**	**P**	
3	**6'000.-**	**1972**	**D**	
3	**5'200.-**	**1997**	**CH**	**X**
4	**4'950.-**	**1998**	**KOS**	**X**
5	**5'350.-**	**1978**	**BOS**	
6	**4'750.-**	**1982**	**I**	

./.

Explications concernant l'enquête sur les salaires de la SSE

Objectif de l'enquête

L'enquête reflète de manière détaillée le niveau actuel des salaires du personnel de chantier. Par conséquent, cette statistique est indispensable pour déterminer les bases de calcul et les facteurs de renchérissement. Elle joue également un rôle crucial dans la communication externe et dans le cadre des négociations avec les syndicats.

Protection des données

La SSE garantit un traitement strictement confidentiel de toutes vos données, de sorte qu'elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Classes de salaire selon la CN / convention des cadres de la construction

Contremaître et chef d'atelier (1)	**(pas de classe de salaire de la CN)**	Est réputé contremaître ou chef d'atelier le travailleur ayant réussi un examen professionnel ou qui est reconnu comme tel par son employeur compte tenu de ses aptitudes et de ses prestations.
Chef d'équipe (2)	**Classe CE**	Travailleur qualifié ayant suivi avec succès une école de chef d'équipe reconnue par la Commission paritaire suisse d'application (CPSA) ou travailleur étant considéré comme tel par l'employeur.
Ouvrier qualifié de la construction en possession d'un certificat professionnel (3)	**Classe Q**	Travailleur qualifié de la construction (tel que maçon, constructeur de routes, etc.) en possession d'un certificat professionnel reconnu par la CPSA (certificat fédéral de capacité ou certificat de capacité étranger équivalent) et ayant travaillé trois ans sur des chantiers suisses (l'apprentissage comptant comme activité).
Ouvrier qualifié de la construction (4)	**Classe A**	Travailleur qualifié de la construction sans certificat professionnel, mais: ▪ en possession d'une attestation de cours reconnue par la CPSA ou ▪ reconnu expressément comme tel par l'employeur.
Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles (5)	**Classe B**	Travailleur de la construction avec connaissances professionnelles, mais sans certificat professionnel, qui du fait de sa bonne qualification a été promu par l'employeur de la classe C à la classe B.
Ouvrier de la construction (6)	**Classe C**	Travailleur de la construction sans connaissances professionnelles

Votre contact

Veuillez consulter notre site Internet www.entrepreneur.ch pour toutes questions concernant l'enquête sur les salaires. Vous pouvez également vous adresser à lohnerhebung@baumeister.ch.